24 août 2018

COMPTEURS LINKY,
UNE IMPOSTURE FRANÇAISE

RAPPEL,
POURQUOI CHANGER DE COMPTEUR ELECTRIQUE ?

Devant l'augmentation du parc de voitures électriques, le vieillissement des centrales nucléaires, nous ajouterons le manque de développement de l'énergie solaire (comment la rendre attractive si le tarif de rachat de l'énergie n'est pas garanti....), ErDF, tenu de moderniser son réseau :

- a réalisé en 2010 les 1ers essais d'un compteur dit « intelligent » (initiative impulsée par l'Europe https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000881897&categorieLien=id)
- a choisi en 2011 le compteur Linky, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE, autorité administrative indépendante https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000750321) ayant déclaré l'expérience concluante *
- s'est alors engagé à installer 35 millions de compteurs entre 2015 et 2021.

Source https://selectra.info/energie/guides/compteurs/linky

* ce que nos actions et la mobilisation des citoyens ainsi que les accidents, malfaçons, hausse des factures.....ont largement démenti, voir notre page "pétitions et lettres-type", notre lettre-type ci-dessous modèle de lettre et le site http://refus.linky.gazpar.free.fr/, entre autres.

BREF HISTORIQUE DES ACTIONS D'OÏKOS KAÏ BIOS

Etant donné les problèmes soulevés par ce nouveau compteur électrique, l'association s'est mobilisée

- dès le début 2016 par des courriers et en diffusant l'information sur nos stands et notre site Internet :

- Une lettre – type a été diffusée sur nos stands et sur notre site Internet pour alerter les mairies et leur demander de délibérer contre le remplacement de compteurs en bon état de fonctionnement. En effet, fin 2015, plusieurs élus (des communes de Prémery 58, Le Barp 33, Lieuch 06....etc. à cette adresse http://refus.linky.gazpar.free.fr/), refusaient l'installation de concentrateurs sur les toits d'immeubles ou encore des compteurs Linky dans leur commune, montrant courageusement l'exemple malgré les procès et la pression des préfets.
- Pour notre part, nous avons écrit à une centaine de mairies de Haute Savoie et d'autres départements, entre autres celles que nous avions contactées en 2014 lors de notre campagne contre les pesticides dans les espaces verts publics ». Ces envois papier ont été doublés de courriels.

De nombreuses personnes rencontrées sur nos stands étaient soit déjà alertées, soit très intéressées par ces nouvelles. Ils ont apprécié nos documents (envoyés gracieusement par NextUp http://www.next-up.org/Newsoftheworld/BioInitiativeIntro.php , merci à cette association qui nous a alertés) et notre modèle de courrier ; emportant parfois plusieurs exemplaires. Ils ont promis d'écrire, notamment aux maires de l'agglomération.

Les lettres envoyées par l'association ont reçu 6 réponses, des maires de Lucinges, d'Annecy, de Gaillard et d'Annemasse ainsi que ceux de Bordeaux et d'Evreux. Hélas, la plupart de ces élus rappelaient la loi (qui soi-disant oblige le changement de compteur), qu'ils n'étaient pas propriétaires des compteurs et niant tout problème.
Quant aux nombreux courriers de citoyens, nous avons eu quelques retours : le maire d'Annemasse y avait répondu.
Le PDF, les réponses à nos courriers par les maires de l'agglomération.
Voir le PDF de nos nouvelles mensuelles d'avril et d'août 2016 et de 2017.

- Nous avons participé en 2017 à une « permanence de concertation avec les Habitants » organisée par ENEDIS le 11 octobre 2017 à 14h00 au siège de l'agglomération, 11 avenue Emile Zola à Annemasse. Nous avions été invités par la ville d'Annemasse (courrier daté du 2, envoyé le 9 et reçu le jour de la réunion...) et informés par des militants de « Stop Linky 74 » https://www.facebook.com/Stop-Linky-74-133291430410925/ avec lesquels nous sommes en lien.

L'objectif des ingénieurs était de convaincre la dizaine de citoyens présents. Ce fut un échec.

Nous avons entre autres appris par un militant que l'une des probables du changement de compteur serait son type de fonctionnement : dans les cités, les compteurs mécaniques seraient largement « piratés » en freinant leur processus, d'où des consommations sous estimées et un manque à gagner notoire. Dans le rapport de la Cour des Comptes, il est bien question de fraudes....

12 | DIMANCHE 4 MARS 2018 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

MANIFESTATION

Les anti-Linky réunis devant la mairie

» Le collectif Stop Linky 74 organisait jeudi soir une manifestation contre l'installation des compteurs Linky. Malgré le froid, une cinquantaine de personnes s'était déplacée. Pour des membres du collectif : « Plus de 500 communes en France ont délibéré pour refuser ces compteurs. » Des communes en Haute-Savoie s'apprêtent à délibérer, d'autres l'ont déjà fait. Ils ont rappelé les dangers du Linky sur la santé et les atteintes possibles à la vie privée.

- En mars 2018, devant des propositions d'action commune en justice pas très claires ** et soucieux de savoir quelles seraient les conséquences d'une opposition au changement de compteur afin d'informer au mieux nos adhérents et sympathisants, nous avons contacté deux députés
  - Madame Valérie RABAULT, elle avait écrit le 29 mai 2017 à Monsieur Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique, détails à cette adresse http://www.stop-linky.fr/stoplinky/images/pdf/2017-62-valerie-rabault.pdf
  - Monsieur Gilles LURTON, lors de la séance en hémicycle du 7 février 2018 concernant la Protection des données personnelles, (à cette adresse https://www.nosdeputes.fr/15/seance/844#inter_0b5213dcfffa0345f5ea7e265e8f92f4), il était intervenu à propos des compteurs Linky en ces termes : « *Dans les mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la loi sur la transition énergétique, les abonnés n'étaient pas en mesure de refuser l'installation d'un compteur Linky. Ils le peuvent depuis quelque temps,...* ».

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

** nous avons eu ce 22 août la confirmation de nos doutes par Stéphane Lhomme militant très tôt engagé contre le remplacement des compteurs, animateur de http://refus.linky.gazpar.free.fr/

- En mai 2018, après le vote d'une motion par la mairie d'Ambilly – s'opposant au gaspillage généré par le changement des compteurs – Oïkos Kaï Bios a écrit au maire et obtenu confirmation de son engagement.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | SAMEDI 21 AVRIL 2018 | 11

AGGLOMÉRATION

AMBILLY

Compteurs électriques communicants : les élus n'en veulent pas

Le conseil municipal d'Ambilly a manifesté son souhait de ne pas remplacer ses compteurs électriques par de nouveaux appareils dits "communicants". Les élus ont adopté à l'unanimité une motion portant sur les compteurs Linky. La municipalité ambillienne s'est prononcée contre le remplacement des actuels compteurs municipaux par des compteurs Linky.

Elle souhaite ainsi « relayer les inquiétudes des particuliers et des associations de consommateurs qui pointent le coût de ce dispositif en regard du faible intérêt obtenu en retour, ainsi que l'impact environnemental qu'aura une telle mesure ». À ce jour, 11 habitants de la commune ont manifesté par écrit auprès du maire leur refus de voir leur compteur électrique remplacé par un modèle communiquant Linky.

Par ailleurs, le maire Guillaume Mathelier ne souhaite pas participer aux réunions publiques organisées par Enedis, gestionnaire du réseau d'électricité en France, et auxquelles sont conviés les élus locaux.

Le compteur électrique intelligent Linky sera déployé jusqu'en 2021 par Enedis. Censé moderniser le réseau électrique en permettant notamment d'effectuer la relève à distance, il est au cœur de vastes débats et polémiques. L'appareil serait pour ces opposants une source de danger en termes de vie privée, de santé et d'environnement.

Le petit boîtier jaune déployé par Enedis sur tout le territoire français transmet des données de consommation et reçoit des ordres à distance. Il devrait permettre de réduire les dépenses énergétiques en facilitant la gestion des réseaux de distribution de l'électricité. Mais il suscite de nombreuses craintes chez ses opposants réunis en collectifs. Photo Le DL/S.R.

En plus de ces actions, plusieurs de nos membres et sympathisants poursuivent le combat individuellement

A Ambilly

- Envoi de lettres recommandées signifiant le refus (modèle en page »pétitions et lettres-types)
- Réponse d'Enedis, nouveau courrier et courriel confirmant le refus
- Appel téléphonique, l'interlocuteur « comprend la position de l'usager », chez Enedis,

le ton a changé en quelques mois. La conséquence du refus serait de se voir facturé le relevé des compteurs, le tarif ne serait pas encore défini.

A Valleiry, opposition de plusieurs sympathisants lors d'une réunion avec le maire.....

QUE DIT LA LOI ? QUELLES OBLIGATIONS ?

Les documents reçus par un sympathisant d'Oïkos Kaï Bios pointent l'obligation :

- Dans le document reçu avec un courrier venant d'Enedis daté du 18 juin, à la question,

« ***Ce changement de compteur est-il obligatoire*** ?, la réponse était « *Oui. Il est obligatoire et encadré par la loi. Vous ne pouvez donc pas refuser son remplacement. En cas d'obstruction persistante à son changement, vous serez soumis à un « relevé spécial » payant au moins une fois par an* ».

Selon Envoyé Spécial, https://www.francetvinfo.fr/sante/environnement-et-sante/video-les-revoltes-du-linky_2796555.html, « *la loi oblige Enedis à installer les compteurs Linky, mais elle ne prévoit cependant aucune sanction pour ceux qui refusent* ».

- Dans celui daté du 1er août, à la question « ***Les compteurs communicants sont-ils obligatoires ?*** », Enedis répond « *la généralisation des compteurs résulte d'une obligation légale de modernisation des réseaux qui répond à des directives européennes*. » Comment expliquer que plusieurs pays européens ne l'appliquent pas comme **la Belgique** ou **l'Allemagne** ? La liste des 8 pays est disponible page 4/45 du rapport de la Cour des Comptes https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf

C'est clair et il semble donc qu'il soit permis de s'opposer.
Quant au coût éventuel du relevé, soyons suffisamment nombreux pour diminuer les coûts !

Enfin, rappelons que la Cour des Comptes pointe dans son rapport en février 2018 que les économies annoncées ne seront pas au rendez-vous.
(https://www.francetvinfo.fr/societe/couteux-complique-pas-si-utile-la-cour-des-comptes-epingle-le-compteur-electrique-linky_2597216.html).

Page 8/45 : 20 millions d'euros auraient pu être économisés au niveau de la fabrication des compteurs,

Page 9/45 : peu de retombées économiques

- en France concernant la fabrication « *Si, pour la deuxième vague, tous les compteurs (13,8 millions) sont assemblés en France, seul un constructeur prévoyait de localiser la fabrication des cartes en France, engagement d'ailleurs non intégralement respecté puisqu'une partie a été fabriquée en Hongrie.) »*
- localement concernant les entreprises de pose

Page 11/45 « *II - Un dispositif coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis B »*

Page 12/45 *« Des conditions avantageuses pour Enedis, un financement assuré par les usagers»*

Elle a par ailleurs rappelé les craintes justifiées des consommateurs concernant les données personnelles, page 21/45 « *S'agissant des questions de protection des données individuelles, la CNIL s'est intéressée à la gestion des données de consommation relevées à une fréquence infra-journalière, permettant de produire la courbe de charge des logements. L'exploitation de ces données personnelles permet de connaître les habitudes des usagers (heure de lever ou de coucher par exemple), la composition du foyer ou encore la présence ou non de personnes au domicile... »*

IL reste le comportement parfois abusif des poseurs de compteur, comme mentionné dans le point suivant par le maire d'Annemasse. C'est préoccupant. L'émission Envoyé Spécial montre à ce sujet une fiche de travail « Que faire face au refus sur le terrain ». Selon Enedis, cette fiche ne serait plus d'actualité. La résistance paye !

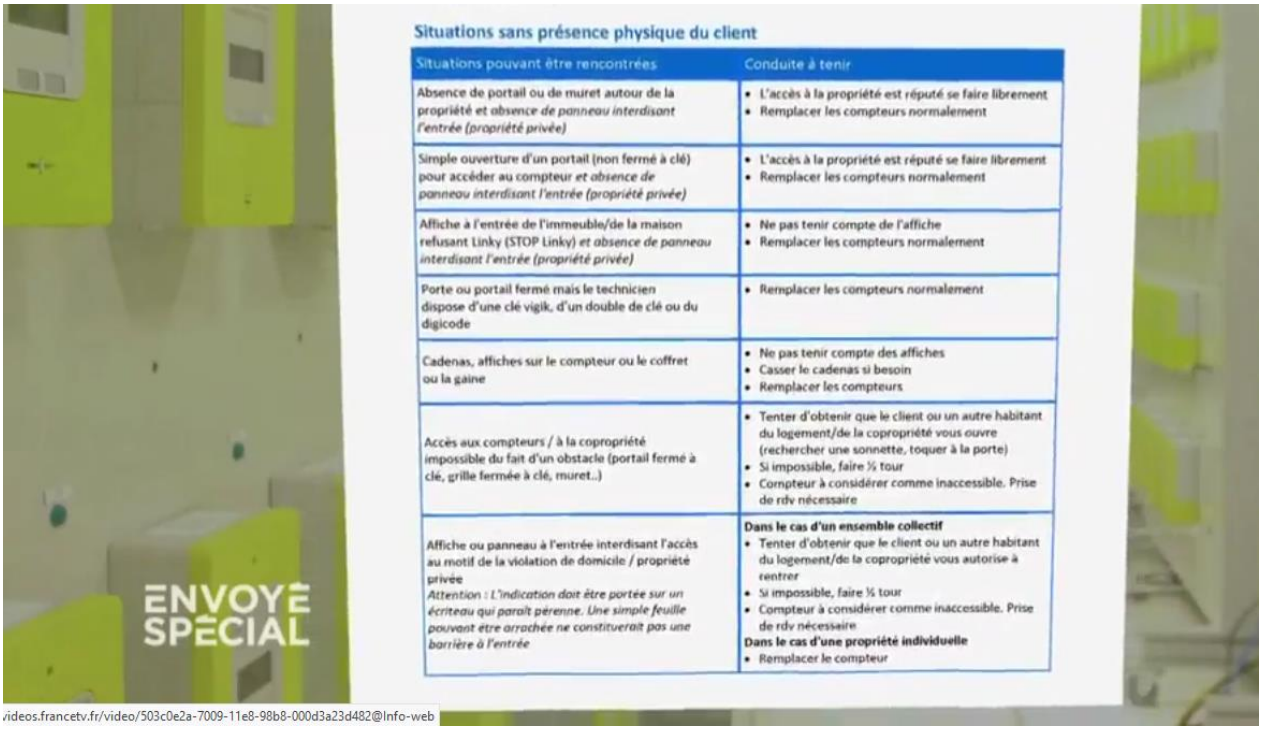

AUJOURD'HUI, EN HAUTE-SAVOIE, OU EN EST LA POSE DES COMPTEURS ?

A cette adresse, https://www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous , vous pouvez connaître la date de pose des compteurs dans votre commune.
Vous pouvez constater qu'à Annemasse, plus de 17 000 compteurs ont déjà été posés. Dans sa lettre de juillet 2018 à Monsieur Mahé, de POAL (Plateforme Opérationnelle AntiLinky

https://www.poal.fr/appfree/liste-communes-refus-anti-linky-departement-74-haute-savoie.html), Monsieur Dupessey, maire d'Annemasse rappelle

« vous pouvez compter sur mon intervention auprès d'Enedis pour que le choix de chacun ou des copropriétés et le respect des règles de l'Etat de droit soient effectifs. Juridiquement, les compteurs situés à l'intérieur d'une habitation nécessitent l'autorisation d'intervention des propriétaires. Par ailleurs, le comportement parfois brutal d'installation en force par Enedis ou ses sous-traitants n'est tout simplement pas tolérable.

La Cour des comptes, elle-même, haute institution de notre République, vient dans son rapport du 7 février dernier, d'appeler à mettre le consommateur au centre du dispositif de renouvellement des compteurs électriques et juge que la communication a été insuffisante. Nous vous engageons donc à poursuivre le débat public pour que le Gouvernement et le Législateur s'expriment sur les dispositions que vous dénoncez.»

Ce courrier de Monsieur Dupessey confirme l'article du Dauphiné du 15 mars 2018 «Compteurs Linky : le Maire soutient la liberté de choix des usagers ».

12 | JEUDI 15 MARS 2018 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNEMASSE | AGGLOMÉRATION

AU CINÉMA

ANNEMASSE

CINÉ ACTUEL

→ Gaspard va au mariage : je. : 18h.
→ L'Apparition : je. : 20h30.

SALÈVE

→ Les Tuche 3 : je. : 19h30.
→ Mme Mills, une voisine si parfaite : je. : 19h30.

ARCHAMPS

GAUMONT ARCHAMPS

→ Black Panther : je. : 15h30, 18h10 (3D) je. : 13h50, 21h.
→ Cinquante Nuances plus claires : je. : 22h20.
→ Eva : je. : 13h30.
→ Ghostland : (Int. -16 ans) je. : 18h05, 22h15 (VO) je. : 20h10.
→ Hostiles : je. : 13h25, 16h40, 22h10 (VO) je. : 19h25.
→ Jésus, l'enquête : je. : 16h20.
→ La Ch'tite famille : je. : 14h30, 16h50, 18h55, 21h20.
→ La Forme de l'eau - The Shape of Water : je. : 12h40, 21h (VO) je. : 15h.
→ Lady Bird : (VO) je. : 18h50.
→ Le Jour de mon retour : je. : 12h45 (VO) je. : 15h45.
→ Le Labyrinthe : le remède mortel : je. : 12h40, 15h15.
→ Le Secret des Marrowbone : (Int. -12 ans) je. : 12h05, 17h35.
→ Le Seigneur des anneaux : les deux tours : je. : 19h45.
→ Les Tuche 3 : je. : 15h40.
→ Mme Mills, une voisine si parfaite : je. : 18h20, 20h20.
→ Tomb Raider : je. : 13h45, 19h10 (3D) je. : 16h20, 21h40 (IMAX-3D) je. : 12h10, 14h45, 17h20, 22h30 (VO-IMAX-3D) je. : 19h55.
→ Tout le monde debout : je. : 12h30, 14h50, 17h15, 20h, 22h40.
→ Un raccourci dans le temps : je. : 13h20, 20h15, 22h20 (3D) je. : 17h50.

SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CINÉMA ROUGE & NOIR

→ Le 15h17 pour Paris : (VO) je. : 18h.
→ Les Innocents : (VO) je. : 14h30.
→ Madame de... : je. : 20h30.

ANNEMASSE |

Compteurs Linky : le maire soutient la liberté de choix des usagers

Au conseil municipal de jeudi dernier, à Annemasse, il a été de nouveau question des compteurs Linky, suite à la séance précédente.

Au conseil de février, la parole avait été donnée à un collectif qui se prononce contre l'installation forcée de ces compteurs. Mireille Kreutzer, représentant le collectif Stop Linky74, avait mis en avant les préoccupations de ces citoyens par rapport à ces compteurs. La mairie ayant par ailleurs reçu de nombreux courriers d'habitants inquiets, le maire Christian Dupessey a répondu à ces courriers, et a fait un petit point jeudi en début de conseil municipal, tout en précisant que « la loi ne donne aucune compétence au maire en la matière, et les délibérations municipales sont malheureusement entachées d'illégalité, comme le montrent les décisions des tribunaux administratifs ».

Dans son courrier, Christian Dupessey évoque des préoccupations « légitimes ». Il mentionne aussi les « débats et réflexions alimentés par un organisme indépendant comme Que Choisir ».

Intervention auprès d'Enedis

Christian Dupessey a par ailleurs précisé que ces affaires relèvent d'Enedis, gestionnaire du réseau d'électricité en France, mais qu'il est « pour que les choix de chacun soient défendus ». « J'ai rencontré des responsables d'Enedis avec Jean-Luc Soulat, vice-président d'Annemasse Agglo. 10 000 compteurs sont déjà installés dans l'agglomération, il y a une exigence de respect de la propriété », a-t-il précisé.

Des arguments qui figurent aussi dans le courrier aux habitants, où le maire rappelle : « Juridiquement, les compteurs situés à l'intérieur d'une habitation nécessitent l'autorisation d'intervention des propriétaires. Par ailleurs, le comportement parfois brutal d'installation en force par Enedis ou ses sous-traitants n'est tout simplement pas tolérable ».

Catherine PONCET

10 000 compteurs sont déjà installés dans l'agglomération. Photo Le DLCP.

Sécurité : des citoyens actifs et préoccupés de leur qualité de vie

DL jeudi 15 mars 2018

Nous saluons l'esprit d'ouverture des élus locaux (Ambilly et Annemasse) depuis avril 2016, date de nos 1ers courriers, ainsi que l'attitude de la Cour des Comptes dans son rapport en février 2018.

Aujourd'hui, nous sommes ravis de voir qu'en Haute-Savoie dix communes ont délibéré ou déposé une motion donnant plus de poids aux actions des citoyens (liste à cette adresse https://www.poal.fr/appfree/liste-communes-refus-anti-linky-departement-74-haute-savoie.html). Dans le cas où les communes ont délibéré contre le changement des compteurs, nous espérons que le refus des citoyens sera entendu.

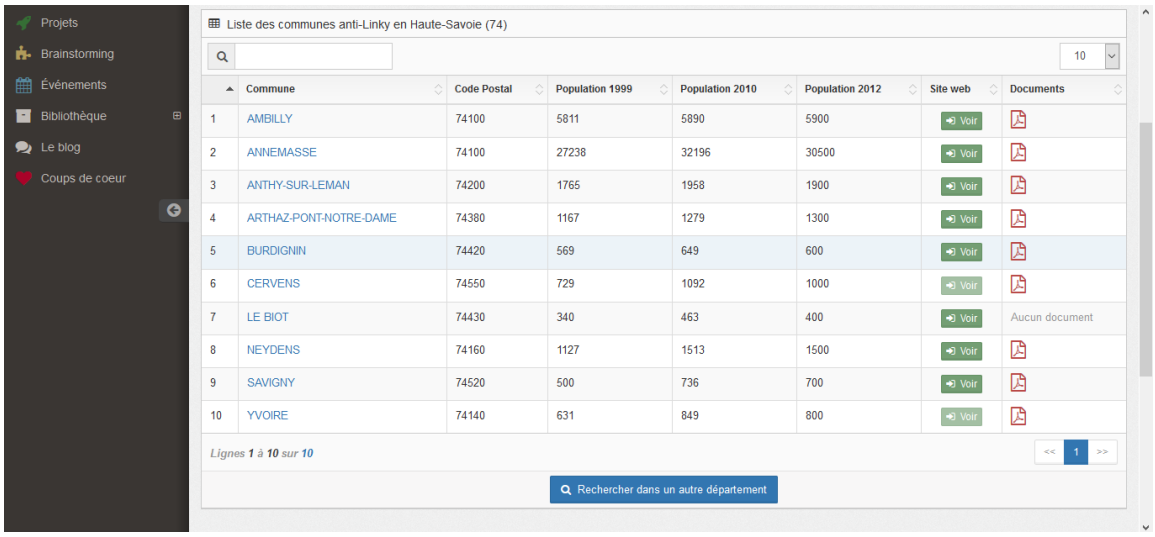

Projets
Brainstorming
Événements
Bibliothèque
Le blog
Coups de coeur

Liste des communes anti-Linky en Haute-Savoie (74)

10

	Commune	Code Postal	Population 1999	Population 2010	Population 2012	Site web	Documents
1	AMBILLY	74100	5811	5890	5900	Voir	
2	ANNEMASSE	74100	27238	32196	30500	Voir	
3	ANTHY-SUR-LEMAN	74200	1765	1958	1900	Voir	
4	ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	74380	1167	1279	1300	Voir	
5	BURDIGNIN	74420	569	649	600	Voir	
6	CERVENS	74550	729	1092	1000	Voir	
7	LE BIOT	74430	340	463	400	Voir	Aucun document
8	NEYDENS	74160	1127	1513	1500	Voir	
9	SAVIGNY	74520	500	736	700	Voir	
10	YVOIRE	74140	631	849	800	Voir	

Lignes 1 à 10 sur 10

<< 1 >>

Rechercher dans un autre département

Parmi les dix communes, nous nous permettrons de rappeler que 5 avaient été sollicitées par Oïkos Kaï Bios en 2016 : Annemasse, Ambilly, Arthaz Pont Notre-Dame, Monnetier Mornex et Cervens.
Nous restons vigilants. Nous continuons le combat, les arguments développés dans nos lettres-types sont toujours d'actualité. Merci de nous informer de vos expériences et de vos démarches.

Quelques liens

Le Dauphiné Libéré du 27 /10/18, avec une carte interactive des incidents, des communes qui s'engagent contre la pose des compteurs.
https://www.ledauphine.com/actualite/2018/10/26/linky-les-resistances-face-au-deploiement-du-compteur-communicant-dans-l-ain-les-hautes-alpes-l-ardeche-la-drome-l-isere-la-haute-savoie-et-le-vaucluse

Dangers du compteur Linky Août 2018, explosion du compteur dans une pizzeria
https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-malo-35400/saint-malo-incendie-dans-un-restaurant-italien-un-pompier-blesse-5917980

Journée de mobilisation https://www.franceinter.fr/info/linky-tellement-impopulaire-qu-il-a-sa-journee-nationale-de-mobilisation

© Oïkos Kaï Bios 2007-2018

http://www.oikoskaibios.com/